

Nos références

BGE accompagne les salariés dans leur démarche de mobilité professionnelle (reconversion, essaiage, orientation professionnelle, projet de formation, de création ou de reprise d'entreprise).

BGE a le label qualité de BGE Réseau et intervient dans le respect des personnes et de la confidentialité.

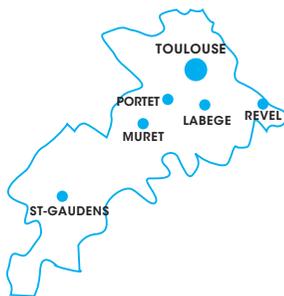
Nos centres de bilan

Des conseillers bilan qualifiés et expérimentés, psychologues du travail, vous accompagnent dans votre évolution professionnelle sur l'ensemble de ces départements.

Haute-Garonne

**Catherine Fis, Mélanie Chiniard
Christophe Vergès** (Muret)

3 chemin du Pigeonnier de la Cépière
31100 Toulouse
et
64 Bd Silvio Trentin
31200 Toulouse
05 61 61 45 00 - bge31@creer.fr



Ariège :

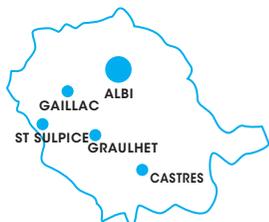
Carmina Santamaria

Parc technologique Delta Sud
09340 Verniolle
05 61 69 06 40 - bge09@creer.fr

Tarn :

Stéphanie Garaud

Hôtel d'entreprises Albi-InnoProd
8 avenue Pierre-Gilles de Gennes
81000 Albi
05 63 47 17 31 - bge81@creer.fr



Siège social : 3 chemin du Pigeonnier de la Cépière
31100 Toulouse

Siren 315 963 108 - NAF 8559 A

Préfecture W313000362 - FP 73 31 00267 31

www.creer.fr



A vos côtés pour réaliser votre bilan de compétences



Crédits photos : BGE Réseau et 123RF



Le bilan de compétences (Article L6313-10 code du travail)

Pourquoi faire un bilan de compétences ?

- pour **évaluer vos compétences, aptitudes professionnelles et personnelles**
- pour **définir et mettre en oeuvre un projet professionnel** ou un projet de formation.

Un conseiller vous reçoit gratuitement et sans engagement pour vous informer et répondre à vos questions lors d'un entretien préalable.

Les étapes du bilan avec BGE

1- Analyse de votre demande

- définir et analyser vos besoins
- vous présenter les méthodes et techniques mises en œuvre

2- Parcours individualisé et investigation

- déterminer vos motivations, intérêts personnels et professionnels
- identifier vos compétences et aptitudes professionnelles
- définir vos possibilités d'évolution professionnelle



3- Synthèse et élaboration de votre plan d'actions

- vous restituer les résultats détaillés de la phase d'investigation
- recenser les atouts et les freins à la réalisation de votre projet professionnel ou de formation
- élaborer un plan d'actions pour le mettre en œuvre
- **remise d'un document de synthèse confidentiel**

Méthodes et déroulement

- Votre bilan personnalisé alterne, sur une durée de 2 à 3 mois, entretiens individuels, tests, travaux de réflexion personnelle (outils d'évaluation, ...), démarches de recherche documentaire et investigations terrain.
- Vous avez un rôle actif dans l'élaboration de votre démarche, en interaction avec votre conseiller bilan.

Comment le solliciter ?

- 1- **Rendez-vous d'information gratuit** avec un conseiller bilan
- 2- Point sur la **possibilité de prise en charge** selon les critères d'éligibilité
- 3- Réalisation d'un **devis par BGE** qui vous **aide** à établir **la demande de financement** à votre fonds de formation



Critères d'éligibilité

Le bilan de compétences est **ouvert** :

- aux **salariés en CDI et en CDD** (critères variables selon les fonds de formation)
- aux **personnes en recherche d'emploi**
- aux **chefs d'entreprise**

Les + de BGE ?

Confidentialité

Vous êtes le seul destinataire des résultats du bilan.

Exclusivité

Vous êtes suivi par le même conseiller tout au long du bilan.

Suivi

Vous bénéficiez d'un suivi 6 mois après le bilan.

Connaissances

des métiers et des entreprises

Réseau

de professionnels mobilisés

Habilitations et financements

- Habilitations : Fongecif, Unifaf, Unifformation, Anfh, Afdas
- Autres fonds de formation : Agefos, Fafih, Forcemat, ...
- Employeur (DIF, autres modalités possibles)
- Chef d'entreprises : Fifpl, Agefice...

